**AVIS DE MANIFESTATIONS D’INTERET N° 03-2021 / PDAZAM**

PAYS : République du Mali

ORIGINE : Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche

NOM DU PROJET : Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM)

SOURCE DE FINANCEMENT : Banque Mondiale

INTITULE DES SERVICES : **Services de Consultants chargés des études environnementales et sociales (EIES) des travaux de contruction des infracstructures de commercialisation dans la région de Koulikoro.**

CREDIT N°: 6283 ML

DON N°: D340 ML

N° IDENTIFICATION DU PROJET : P164052

Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un crédit et un don de l’Association internationale de développement (IDA) d'un montant équivalant à US$ 60 millions pour financer le Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre des Services de consultant chargé des études environnementales et sociales des travaux de quarante-six (46) sous-projets d'infrastructures de commercialisation dans la région de Koulikoro.

1- La présente étude a pour objectif général d’analyser les impacts sociaux et environnementaux des travaux d’aménagement des infrastructures de commercialisation et de proposer des mesures d’atténuation de ces impacts. Cette étude couvrira les dimensions environnementales et sociales des sites avec une attention particulière pour les groupes sociaux les plus vulnérables.

2-Les sous-projets d’infrastructures de commercialisation faisant l’objet des prestations sont classés par type de sous-projet :

* **Type1 de sous-projet** : Magasin de Stockage de 40 tonnes ;
* **Type 2 de sous-projet** : Banque de Céréales de 30 tonnes ;
* **Type 3 de sous-projet** : Boutique d’intrant de capacité 20 tonnes ;
* **Type 4 de sous-projet** : Marché rural de capacité supérieure ou égale à 250 places assises.

La répartition des sous-projets est donnée dans le tableau ci après :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Régions** | **Type 1 : Magasin de Stockage** | **Type 2 : Banque de céréale** | **Type 3 : Boutique d'intrant** | **Type 4 : Marché rural** | **Total/Sou-projet par région** |
| **Koulikoro** | 13 | 14 | 10 | 9 | **46** |

Les objectifs spécifiques de l’EIES sont de:

* Décrire la situation de départ sur le plan social et environnemental de chaque site d’accueil des infrastructures à réaliser ;
* Analyser les cadres législatifs et institutionnels de gestion de l’environnement du projet;
* Identifier les enjeux environnementaux et sociaux en présence sur chaque site ;
* Décrire la situation actuelle, le niveau d’occupation et les statuts des sites destinés à accueillir les infrastructures concernées ;
* Identifier et évaluer les impacts potentiels sociaux et environnementaux qu’engendreront les travaux ;
* Faire une synthèse des attentes et préoccupation des acteurs impliqués et des populations bénéficiaires ;
* Proposer des mesures d’atténuation des impacts identifiés et évalués ;
* Proposer des améliorations du design du projet pour optimiser les impacts positifs ; et éviter, atténuer ou compenser ses impacts négatifs potentiels ;
* Élaborer un plan de gestion environnemental et social comprenant toutes les mesures environnementales et sociales préconisées, le suivi et la surveillance, les indicateurs et un budget ;
* Analyser les risques de VBG dans la zone du projet.

Les Consultants seront notés sur 100 points et les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants :

**\*Critère 1** : l’expérience générale du consultant en rapport avec la mission ; en nombre d’année d’existence du consultant (total de 30 points à raison de 3,0 points par année d’expérience)

\***Critère 2** : l’expérience pertinente du consultant en rapport avec la mission ; en nombre de missions similaires réalisées dûment justifiées par des certificats de bonnes fin (total de 60 points à raison de 5 points par mission réalisée) ;

\***Critère 3** : Qualifications du personnel permanent de la firme en rapport avec la mission ; les CV des experts doivent être fournis (total 10 points à raison de 2,5 points par expert).

NB : *Les références fournies par les consultants doivent être accompagnées obligatoirement par des attestations de bonne exécution. Toute référence non accompagnée par une attestation de bonne exécution ne sera pas prise en compte*.

1. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.

1. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) » telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de la Banque Mondiale de juillet 2016.
3. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 8 heures 30 mn à 14 heures 30 mn.
4. Les manifestations d’intérêt écrites doivent être déposées à l’adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique (en fichier non modifiable) au plus tard le **25 fevrier 2021** à 10 heures précises.

Au Secrétariat de l’Unité de Gestion du PDAZAM sise à Hamdallaye ACI 2000, Rue 284 Bamako Mali ; Numéro de téléphone : (+223) 20 22 26 96

Adresse électronique : pdazam@pdazam.org  ; omsidibe@pdazam.org  ;

* **Les TDR sont disponibles à l’UG-PDAZAM**

 Bamako, le

 Le Coordinateur du PDAZAM

 **Dr. DIAKITE Lamissa**

 **Chevalier de l’Ordre National**